

### **SOGELINK lance le site DéclarerMonChantier.fr : le premier site pour les DICT des particuliers et déclarants occasionnels**

**Lyon, le 24 novembre 2010 – SOGELINK, éditeur de DICT.fr, leader de l'échange dématérialisé des DICT/DR/récépissés, lance DéclarerMonChantier.fr, site internet à destination des particuliers et des petites entreprises (artisans, architectes, paysagistes, piscinistes...) afin de les accompagner dans les démarches administratives préalables à leurs travaux à proximité de réseaux. Avec DéclarerMonChantier.fr, SOGELINK met son expertise au service de la sécurité de tous, et complète ainsi son offre de services à forte valeur ajoutée.**

Avant d'entreprendre des travaux à proximité de réseaux, en propriété privée ou sur le domaine public, les particuliers ou les petites entreprises (artisans, architectes, paysagistes, piscinistes...) sont tenus de se conformer au décret de 1991 en adressant une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) à chacun des exploitants de réseaux présents sur la commune du chantier.

La DICT a pour objet de demander aux exploitants d'ouvrages l'implantation précise de leurs réseaux et le cas échéant, leurs recommandations ou prescriptions techniques, avant d'entreprendre des travaux à proximité de leurs réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques.

Chaque exploitant destinataire doit répondre à la DICT sous la forme d'un récépissé auquel seront éventuellement joints des recommandations et des plans. Ces recommandations ont pour but d'assurer la sécurité des personnes et d'éviter tous dommages aux ouvrages.

#### **Une solution complète pour la déclaration de chantiers occasionnels**

Développée par SOGELINK, la plateforme DéclarerMonChantier.fr permet, grâce à une interface simplifiée et un paiement en ligne, de déclarer son chantier en 3 minutes auprès des exploitants de réseaux concernés.

Le site fournit également toute la documentation nécessaire en matière de délais réglementaires et de risques encourus.

DéclarerMonChantier.fr concerne les déclarants qui effectuent occasionnellement des travaux en propriété privée ou sur le domaine public, à proximité de réseaux, comme :

- la construction d'une piscine, d'un garage, la réalisation d'une extension...
- la pose d'une clôture, d'un portail...
- l'élagage d'arbres, la plantation de végétaux, l'installation d'un arrosage enterré...
- la réalisation d'une cave, d'un puits, d'un étang...

Simple d'utilisation, DéclarerMonChantier.fr permet la saisie d'un formulaire unique conforme au Cerfa n°13619\*01, puis génère automatiquement le plan de localisation des travaux, affiche une liste des exploitants de réseaux concernés par l'emprise des travaux et leur adresse directement l'ensemble des DICT.

Ensuite, le « déclarant » recevra les informations relatives à sa demande et pourra commencer ses travaux.

*« Le développement et le lancement du site DéclarerMonChantier.fr constituent une nouvelle étape dans l'évolution de SOGELINK, tout en s'inscrivant dans la suite logique des actions de prévention que nous menons depuis 10 ans. Pour nous, il était important de proposer une solution jusque là inexistante, à destination des particuliers ou artisans qui effectuent occasionnellement des travaux, et qui bien souvent ignorent encore les obligations du décret de 1991 auquel ils doivent se soumettre, même sur le domaine privé. Le site DéclarerMonChantier.fr leur permet de façon simple et rapide de respecter la réglementation pour limiter les risques d'accident sur les réseaux lors des travaux »* déclare Matthieu Ponson, Directeur Général de DICT.fr.

| Accueil | Textes de lois | Qui sommes-nous ? | FAQ | Contacts

# DéclarerMonChantier.fr

Particuliers, entreprises, vous réalisez des travaux, en propriété privée ou non, à proximité de réseaux, vous devez auparavant adresser des DICT aux exploitants présents sur votre commune.

Je déclare  
mon chantier  
**29€**  
seulement



1 Saisie du Chantier
2 Plans et pièces jointes
3 Destinataires

Espace Client

- ➔ [La DICT, qu'est-ce que c'est ?](#)
- ➔ [Les délais réglementaires à respecter](#)
- ➔ [Comment faire ma DICT ?](#)
- ➔ [Quel risques pour mes travaux ?](#)
- ➔ [Textes de lois](#)

➔ Je commence ma déclaration en ligne

Particuliers, entreprises, vous réalisez des travaux, en propriété privée ou sur le domaine public, à proximité de réseaux :

- ➔ Construire un garage, réaliser une extension, ...
- ➔ Elaguer vos arbres, installer un arrosage enterré, poser de nouvelles plantations ...
- ➔ Creuser votre cave, votre puits, votre piscine...

Conformément au **décret de 1991**, vous devez adresser auparavant une DICT à chacun des exploitants de réseaux présent sur la commune de votre chantier.

Vous allez entreprendre des travaux : vous êtes concernés. **Alors déclarez avant de creuser !**

### Les délais réglementaires à respecter



**Prix de la déclaration d'un chantier : 29€ TTC (valable jusqu'au 31 déc 2010)**

**CONTACTS PRESSE DICT.fr – AMALTHEA**  
 Anne-Laure FOGLIANI – Tél : 04 26 23 41 50 – Email : [alfogliani@amalthea.fr](mailto:alfogliani@amalthea.fr)  
 Céline GAS – Tél : 04 26 23 41 33 – Email : [cgas@amalthea.fr](mailto:cgas@amalthea.fr)

#### A propos de SOGELINK, éditeur de DICT.fr et de La Vie des Réseaux

Créée en 2000, SOGELINK, éditeur de DICT.fr et de La Vie Des Réseaux offre un panel de solutions dédiées à la gestion des travaux à proximité de réseaux : outils de gestion de documents, supports d'information et de prévention, offres de services...

DICT.fr est le portail unique en France pour la saisie, l'envoi, l'acheminement, l'archivage et l'échange dématérialisé des documents de chantiers (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux, Demandes de Renseignements, récépissés...). Ce portail est destiné aux entreprises de travaux, bureaux d'études, exploitants de réseaux et collectivités locales. Avec plus de 10 000 000 de documents échangés par an, DICT.fr compte plus de 30 000 utilisateurs parmi 5 500 groupes et entreprises dans toute la France.

Après avoir lancé un centre d'appel national sur les réseaux 08 ALLO DICT, SOGELINK est également éditeur du premier site communautaire dédié aux réseaux aériens, souterrains et subaquatiques : [www.laviedesreseaux.fr](http://www.laviedesreseaux.fr). Ce portail est un lieu d'informations et d'échanges pour tous les acteurs concernés par l'environnement des réseaux : collectivités locales, entreprises, exploitants de réseaux, particuliers et fournisseurs. [www.laviedesreseaux.fr](http://www.laviedesreseaux.fr) centralise et met à disposition toute l'information nécessaire pour les travaux à proximité des réseaux afin d'informer et de répondre aux préoccupations de tous les acteurs.

Implantée à Lyon, SOGELINK, filiale du Groupe SOGELINK (SAS au capital de 9M€), est une entreprise indépendante, dirigée par son fondateur Ignace Vantorre, président, et Matthieu Ponson, associé et directeur général. Leader dans son activité, la société emploie 40 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,65 millions d'euros en 2009.